

NOTRE COURRIER

JOURNAL D'ASSURANCE

PUBLIÉ À QUÉBEC, 133, RUE ST-PIERRE.



Vol. IV

JUILLET-AOUT, 1905

No. 2.

CANADIEN CONTRE ETRANGER

AU Canada, les affaires d'assurance sur la vie s'accroissent rapidement d'une année à l'autre, indice certain de l'économie et de la prospérité qui règnent chez nous. Toutefois, c'est à regret que ceux qui étudient la situation constatent combien est grande l'influence que les sociétés mutuelles et fraternelles exercent sur les gens du pays, alors que ces sociétés sont tombées en discrédit partout ailleurs, et combien de millions de l'argent canadien versé en primes entre les mains de compagnies étrangères sont emportés chaque année hors de notre pays.

Depuis 1875, les Canadiens ont payé aux compagnies américaines seules, la somme énorme de \$67,600,000 en primes, sur des assurances dont le montant s'élève à près de \$300,000,000 ; les primes acquittées l'an dernier représentent la somme de \$5,600,000. La plus grande partie de l'argent ainsi versé est placée dans des entreprises qui non seulement ne rapportent rien au Dominion, mais font pour la plupart concurrence à notre propre industrie.

Epuisement des Ressources du Pays

L'énorme montant d'argent remis chaque année entre les mains des compagnies étrangères qui en auront le contrôle pen-

dant de longues années est un épuisement sérieux et injustifiable des ressources du pays. La question qui s'offre naturellement à notre jugement est alors celle-ci : — Pourquoi ne pas placer cet argent entre les mains de nos compagnies canadiennes dont l'intérêt est si étroitement lié au progrès du Canada, à moins qu'il ne soit clairement démontré que les compagnies étrangères font des affaires dans des conditions leur permettant d'offrir aux Canadiens des avantages que ceux-ci ne sauraient trouver dans les compagnies canadiennes? On va voir, pourtant, que c'est le contraire qui arrive actuellement, et qu'il vaut mieux par conséquent, dans l'intérêt des assurés, rechercher les services d'une compagnie canadienne que de s'adresser à une compagnie étrangère.

Pertes et Deceptions pour des Milliers de Personnes

Plus on étudie ou approfondit la question, plus on en vient à la conclusion que l'époque est arrivée de bien faire comprendre aux gens les effets de l'encouragement outré dont on fait preuve à l'égard des compagnies étrangères, et aussi de les entretenir d'autres sujet se rattachant aux affaires de l'assurance sur la vie, par exemple, des pertes sérieuses et des déceptions qui ne manqueront pas de s'abattre un jour ou l'autre sur des milliers d'assurés et sur leurs familles, par suite du fiasco inévitable qui attend chacune des sociétés d'assurance mutuelles ou fraternelles, sur lesquelles est fondée toute la confiance d'un grand nombre de personnes en quête d'assurance pour la protection de leur famille.

Les Bénéfices sont plus grands

Les affaires d'assurance sur la vie sont comparativement très simples et n'imposent aucune condition en vertu desquelles les assurés d'une compagnie canadienne ne pourraient obtenir les mêmes avantages ni les mêmes bénéfices qui peuvent être offerts par une compagnie étrangère. En premier lieu, il faut remarquer que non seulement le taux de la mortalité au Canada

est très bas, mais, de plus, il est fait un meilleur choix parmi les personnes proposées pour l'assurance sur la vie, par suite de l'emploi de médecins canadiens, dont le degré d'efficacité, dans la profession médicale, est supérieur à celui qui prédomine dans la plupart des autres pays. En conséquence, les assurés d'une compagnie canadienne ont l'avantage de bénéficier de profits plus grands provenant d'un taux de mortalité moins élevé qu'ailleurs.

Pourquoi se dessaisir de ses Economies au Profit de Compagnies étrangères ?

Puisque le montant des primes acquittées doit être en grande partie accumulé pour être placé, les affaires d'assurance sur la vie ressemblent donc beaucoup à celles des compagnies de crédit ou à celles de compagnies de placements; chaque compagnie agit donc pour une large part au nom de ses assurés, pour le placement de leurs fonds, et aussi en qualité d'exécutrice ou de dépositaire.

Maintenant, le point à éclaircir est celui-ci: Puisque les Canadiens n'ont point l'habitude de se séparer de leurs épargnes pour les confier à des compagnies étrangères de crédit ou de placements, pourquoi font-ils tout le contraire lorsqu'il s'agit de placer leur argent dans les assurances?

La Gestion des Affaires des Compagnies canadiennes est moins coûteuse

Il est bon d'ajouter aussi que les compagnies financières de toutes sortes, au Canada, peuvent y administrer leurs affaires à un prix de revient moins élevé, et que les taxes imposées sur les primes d'assurance y sont aussi moindres que celles imposées en général dans d'autres pays.

Le Canadien qui est assuré à une compagnie étrangère a donc à payer sa quote-part des frais d'administration et autres

qui sont plus élevés, et à faire des paiements plus nombreux en raison du plus grand nombre de décès, et bien qu'il soit, d'habitude, un meilleur risque, on ne lui en tient pas compte, puisqu'il n'est fait aucune différence en sa faveur soit dans le montant des primes demandées soit dans celui des bénéfices accordés.

Dangers de Traiter avec des Compagnies étrangères

Les Canadiens qui sont assurés à une compagnie étrangère devront toujours s'attendre à éprouver quelques retards lors du règlement de leurs polices, si l'échéance de celles-ci survient alors que le pays serait en guerre, ou bien aussi, ils courent le danger que ce paiement soit réduit par suite d'un changement défavorable dans le système monétaire, et encore, ils se trouvent comme forcés de se soumettre pour leurs assurances aux lois d'un pays où ils ne peuvent point exercer leurs droits d'électeurs où ils n'ont aucun droit et ne peuvent même se réclamer du titre de citoyens.



UNE COMPAGNIE MODELE

La Banque Nationale, par l'entremise de M. J. T. Lachance, agent de la Manufacturers Life Co, de Toronto, a reçu, ce matin, un chèque de \$60,000 comme paiement de polices d'assurance sur la vie de feu M. Gaspard Rochette.

Nous admirons la célérité de cette compagnie d'assurance dans le règlement de cette réclamation qui a été envoyée, samedi dernier, à Toronto et dont le chèque est parvenu ce matin à Québec.—LE SOLEIL.

LES CONTRATS D'ASSURANCE SUR LA VIE

versus

LES DEBENTURES DU GOUVERNEMENT

Comparaison des avantages que les contrats d'assurances sur la vie ont sur d'autres valeurs d'or — Les débentures du gouvernement sont spécialement désignées

Il est généralement admis qu'une débenture de gouvernement est une excellente valeur, et ce n'est certainement pas avec l'intention de chercher à préjuger l'opinion, ni pour changer les idées à ce sujet, que nous faisons les comparaisons suivantes : — Cependant, quelque étrange que cela puisse vous sembler à première vue, une police d'assurance sur la vie possède tous les avantages d'une débenture du gouvernement et par dessus le marché, elle en a une foule d'autres que n'ont pas les débentures du gouvernement.

* * *

Une débenture du gouvernement n'est pas impôtisable ; une police d'assurance sur la vie non plus.

La débenture du gouvernement est absolument sûre ; une police d'assurance sur la vie est tout aussi sûre.

La débenture du gouvernement doit être payée en entier lorsqu'on en fait l'acquisition ; un contrat d'assurance sur la vie peut être payé par versements.

Plus une débenture du gouvernement est de longue durée, moins elle ne vaut, puisqu'elle tend au pair au fur et à mesure que son échéance approche ; au contraire, plus une police d'assurance sur la vie est vieille, plus elle a de valeur.

L'intérêt sur les débentures du gouvernement doit être pris tous les ans, ce qui nécessite des recherches presque continues

pour placements, si on tient à s'assurer le bénéfice d'intérêts composés ; les dividendes d'une police d'assurance sur la vie peuvent être laissés entre les mains d'une compagnie, et on est sûr alors d'intérêts composés.

* * *

Il n'y a pas chance de vendre une débenture du gouvernement plus qu'elle n'a coûté, à l'exception peut-être d'une petite prime extra, par suite des fluctuations du marché ; il est possible qu'une police d'assurance sur la vie vous rapporte plusieurs fois plus que le montant que vous en avez donné.

La débenture du gouvernement peut servir de garantie collatérale pour un emprunt ; vous pouvez emprunter sur une police d'assurance sur la vie, de la Compagnie même qui vous a assuré, ce qui vous exempte le trouble de demander de l'accommodement à un banquier ou à un prêteur d'argent.

Une débenture du gouvernement n'est l'égale d'un contrat d'assurance sur la vie que sur deux points ; sur tous les autres points, le contrat d'assurance sur la vie a l'avantage sur elle.

Il y a des gens qui ont une raison très importante pour acheter des débentures du gouvernement de préférence à une police d'assurance sur la vie, c'est parcequ'ils ne peuvent assurer leur vie. Ceux qui sont financièrement et physiquement capables de le faire, devraient immédiatement s'assurer cette espèce de placement si évidemment préférable même à une débenture du gouvernement.

F. X. DROUIN, C. R.

Hon. L. P. PELLETIER, C. R.

*Ex-Procureur Général de la
Province de Québec.*

ELZ. BAILLARGEON, L. I., L.

Téléphone 758

P. O. B. 200

Drouin, Pelletier & Baillargeon,

AVOCATS,

125, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC.

AGAPES FRATERNELLES

LES 26 et 27 mai dernier, l'actif et distingué directeur-adjoint de la MANUFACTURER'S LIFE INSURANCE Co. était de passage à Québec ; le gérant de cette excellente et populaire compagnie d'assurance pour la Section-Est de la Province de Québec, M. J. T. Lachance avait le bon esprit de réunir à cette occasion tous les agents de son district, et MM. H. O. Roy, de Québec ; E. J. Fortier, de St. Sébastien ; E. G. Lemieux, de Montmagny ; W. J. Delany, de Québec ; Arthur Lachance, Inspecteur à Québec ; A. Renault, de Beauceville ; Josaphat Poulin, de Beauceville ; Eug. Desbiens, de Jonquières ; J. T. Lapointe, de Ste. Anne ; Frs. Lavallée, de St. Jean Port-Joli ; J. A. Gilbert, de St. Arsène et L. O. Pouliot, de Ste-Croix, s'étaient fait un devoir de répondre par leur présence à son invitation.

On remarquait de plus les médecins examinateurs au service de la compagnie à Québec, les Drs G. G. Turcot, C. E. Côté et E. A. LeBel.

Le directeur-adjoint M. Junkin était accompagné de M. E. S. Miller, gérant pour la section Occidentale du Canada.

On avait eu l'heureuse pensée de se donner rendez-vous dans l'une des hôtelleries les plus charmantes, les plus pittoresques des environs de Québec, le Kent House, au Sault Montmorency.

M. C. H. Carrier, de la maison Carrier & Lainé, de Lévis, l'un des directeurs de la compagnie, avait bien voulu accepter la présidence de cette réunion.

Après avoir pris part à un somptueux goûter, les joyeux convives avaient le plaisir d'entendre toute une série d'intéressants et éloquents discours, par l'hôte de la circonstance, M.

Robert Junkin, messieurs E. S. Miller, J. T. Lachance, Fra. Lavallée, W. J. Delany, Arthur Lachance et les Drs G. E. Turcot, C. E. Côté et E. A. Lebel.

Cette agape fraternelle paraît avoir eu un excellent effet sur tous les représentants de la compagnie, ou produit d'excellents résultats, parceque depuis on a constaté une augmentation considérable dans le chiffre des affaires, dans le volume des opérations, au bureau-chef pour la section Est de la Province de Québec.



ÉCOLES SANS DIEU

QUEL triste état de choses exposé dans les lignes suivantes d'un article publié dernièrement par le *Courrier des Etats Unis* ! Vingt-sept mille enfants et jeunes gens mis devant les tribunaux de justice en France dans le cours de l'année dernière ! Est-ce que cela n'est pas alarmant ! Est-ce que cela n'est pas dû en grande partie à l'état de choses établi dans notre ancienne mère patrie : des écoles sans Dieu. Les journaux qui ont commenté l'article ci-dessus mentionné sont unanimes à le proclamer et nous sommes parfaitement de leur opinion. A ce sujet nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs les paroles suivantes du suprême docteur de l'Eglise et que nous trouvons reproduites dans l'un de ces journaux :

“ On commence à reconnaître l'arbre à ses fruits et à gémir sur les abominables résultats produits par les écoles laïques ou neutres

“ Regardez dans les faubourgs de Paris, ces bandes de petits vauriens tout frais émoulus de l'école sans Dieu, insolents, grossiers, le blasphème à la bouche. A douze ans ils fument, jurent et sacrent. C'est l'armée de l'émeute et de la revolution

sociale qui s'élève. Ce sont les formidables recrues du socialisme et de l'anarchie. On a prétendu former des citoyens et on nous prépare des bandits.

“ Je dis bien, bandits ; car où il n'y a plus la crainte de Dieu, ni aucun frein moral, la bête humaine se dechaîne, et ni les lois, ni les règlements de police ne sauraient la retenir. De là les crimes d'enfants de plus en plus nombreux, ces suicides de mineurs, ces vols, ce dévergondage, ces mœurs infâmes qui mangèrent nos grandes villes et une partie du pays.

“ En face de ce débordement du mal, tous les catholiques doivent se lever pour défendre l'âme de l'enfant et lui assurer, avec une éducation chrétienne, la connaissance et le respect de ses devoirs.”

Nous dirons donc nous adressant à nos compatriotes : parents chrétiens, que les malheurs qui frappent aujourd'hui la France ont une leçon pour vous, prenez bien garde à l'instruction et l'éducation de vos enfants, et voyez à ce que Dieu, en tout et surtout, préside à cette instruction et à cette éducation. — “ *Le Progrès du Golfe* ”



ITEMS D'INTERET

ASSURANCE sur la vie n'est certainement pas un luxe. Ce n'est pas une chose dont on peut jouir ou se dispenser à volonté. Ce n'est pas un de ces mets délicats et recherchés qui sont à la portée que de l'homme riche. L'assurance sur la vie est au contraire l'amie du pauvre, l'amie de la femme pauvre en particulier, l'amie de celui qui n'a plus de père, de l'orphelin. Le riche a besoin d'assurances sur la vie, mais plus vous êtes pauvre et plus elle est précieuse pour vous.

Vous ne sauriez enseigner à un fils de meilleure leçon que celle de l'épargne, suggérée et encouragée par l'assurance sur la vie.

Se maintenir riche est souvent beaucoup plus difficile que de devenir riche. Il arrive assez souvent qu'un individu perd en trois mois des économies qui ont employé plus de trente années de son existence. Voilà pourquoi on doit nécessairement assurer sa vie.

Malheureusement, il n'y a que lorsque le malheur arrive qu'on comprend tout ce que l'assurance sur la vie a d'utile et de bon.

D'un autre côté, aussi, ce n'est que lorsque quelque chose arrive que l'on peut éprouver la valeur d'une compagnie d'assurance.

Ceux qui ont le soin de ne traiter ou de ne négocier qu'avec d'excellentes compagnies sont toujours sûrs de l'exécution de leur contrat, plus tard.

C'est certainement un compliment que l'on vous fait, lorsqu'on fait tant que de solliciter une assurance sur votre vie. Cela prouve qu'on vous attribue quelque valeur et qu'on estime que vous êtes bon à quelque chose dans le monde. Veuillez croire que si vous ne valiez absolument rien, les compagnies d'assurances ne vous rechercheraient pas.

Il s'agit pour vous de bien comprendre ce que c'est qu'une assurance sur la vie. Il ne faut pas rester avec de fausses impressions, à ce sujet-là. Prenez-la pour ce quelle est. Il n'y a rien de mauvais dans une assurance sur la vie. Elle est certainement supérieure à tout ce qui existe comme protection comme épargne.

C'est tout simplement un cerveau étroit, un bigot celui qui ne veut pas s'assurer; et celui qui veut s'assurer, mais ne le peut pas, est à prendre en pitié. Enfin c'est un lâche celui qui s'étant donné en otage, pour ainsi dire, n'a pas le bon esprit de s'assurer.

Celui qui ne s'assure pas n'est pas plus en danger que celui qui s'assure, mais sa famille l'est.

Un certificat de mariage écrit sur le dos d'une police d'assurance sur la vie serait parfaitement à sa place.



COMMENT L'ON APPRECIÉ NOS DIVIDENDES

HONFLEUR, 21 septembre 1905.

A. M. J. T. LACHANCE,

Agent-chef, Manufacturers' Life Insurance Co.,

133 Rue St. Pierre, Quebec.

(Re-police 14,610)

Cher Monsieur :—J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre en date du 11 du courant, m'annonçant les dividendes déclarés sur ma police pour les derniers cinq ans.

Permettez-moi de vous dire que je suis des plus satisfait du résultat, lequel j'espère se continuera dans l'avenir.

Je constate que mon dividende est de 25% plus élevé que celui déclaré cinq ans auparavant. Ceci est vraiment digne de remarque, et je vous prie d'accepter mes sincères remerciements, tout en vous priant de croire que je donnerai un bon mot en faveur de votre compagnie, auprès du public assureur.

Espérant que le tout vous donnera pleine et entière satisfaction, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

(Signé) JOSEPH DION,

STE CLAIRE, 18 septembre 1905.

A. M. J. T. LACHANCE,

Agent en chef, Manufacturers' Life Insurance Co.,

133 Rue St. Pierre, Quebec.

(Re-police 14,689)

Cher Monsieur :—J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre du 11 du courant, m'annonçant les dividendes déclarés sur ma police pour les derniers cinq ans.

Permettez-moi de vous dire que je suis des plus satisfait du résultat, lequel j'espère se continuera à l'avenir.

Je constate que mon dividende est de 12% plus élevé que celui déclaré cinq ans auparavant. Ceci est vraiment digne de remarque, et je vous prie d'accepter mes sincères remerciements, tout en vous priant de croire que je donnerai un bon mot en faveur de votre compagnie, auprès du public assureur.

Espérant que le tout vous donnera pleine et entière satisfaction, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

(Signé) JOSEPH BROWN.

STE HÉLÈNE DE CHESTER, 15 août 1905.

A. M. J. T. LACHANCE,

Gérant Manufacturers' Life Insurance Co.,

133 Rue St. Pierre, Quebec.

(Re-police 14,511)

Cher Monsieur :— J'ai bien du plaisir à accuser réception de la vôtre du 10 du courant, m'annonçant les dividendes pour les derniers cinq ans, sur ma police d'assurance.

Je dois vous féliciter cordialement sur les profits réalisés par votre compagnie.

J'étais loin de m'attendre à un résultat aussi satisfaisant, car je considère que mon placement est aussi avantageux que si j'eusse placé mon argent à la Banque, et de plus j'ai la garantie du paiement du capital de ma police, en cas de mort.

Je me ferai un devoir de recommander votre compagnie auprès de mes amis.

Vous pourrez vous servir de cette lettre comme bon vous semblera, car c'est un honneur que d'être au nombre des assurés d'une telle compagnie.

Bien à vous,

(Signé) L. M. LAFERRIÈRE, Prêtre.



NOUVELLES INTERESSANTES

L'un des gérants de la R. G. Dun & Co., a fait une collection de statistiques qui démontrent que sur 100 hommes qui commencent leur carrière à 20 ans, il n'y en a que cinq, en moyenne, qui réussissent.

* * *

Autre record qui nous vient du collège Harvard : 90 pour cent des successions réglées aux bureaux des Preuves de Boston, sont insolvables.

* * *

L'intérêt calculé à 3 o/o, une police de vingt paiements sur la vie émise à l'âge de 20 ans requiert au-delà de \$160.00 d'épargnes en moins par mille piastres que n'exige la même police émise à l'âge de 30 ans, et \$384 en moins par mille dollars qu'une police de même nature à 40 ans.

* * *

L'homme qui gagne \$500 par année et celui qui en gagne \$5000 ont le même argument : je puis à peine rencontrer les deux bouts.

N'Y AVEZ-VOUS JAMAIS PENSE ?

Est-ce que vous n'avez jamais remarqué combien considérable est le pourcentage d'hommes et de femmes de votre connaissance, qui après avoir vécu jusqu'à soixante ans et au-delà, se trouvent rendus à cette époque précaire de leur existence, sans avoir pourvu d'une manière adéquate aux besoins de leurs dernières années, et doivent nécessairement devenir, au moins dans une certaine mesure, l'objet de la charité publique, sinon même dépendre entièrement de leurs amis ou de la froide charité des étrangers pour leur subsistance. Si vous n'y avez jamais pensé, pensez-y et vous constaterez par l'étude et la réflexion des faits saisissants.

* * *

Est-ce qu'il ne vous est jamais arrivé de penser que s'ils avaient été un peu plus prévoyants, et plus sages, s'ils s'étaient imposés un peu plus de sacrifices durant leurs jeunes années, tous ceux qui dans leurs vieux jours ont actuellement l'humiliation d'être à la charge de la charité publique pour leur subsistance, seraient maintenant absolument indépendants ?

* * *

Est-ce qu'il ne vous est jamais arrivé de penser que vous pouvez vous-mêmes vous trouver dans une aussi triste situation que tous ces vieillards imprévoyants, si vous n'adoptez pas de suite pour pourvoir à votre propre subsistance dans votre vieillesse, des moyens plus sages, plus sûrs que ceux que vous n'avez jugé à propos de prendre jusqu'à présent ?

* * *

LA PUISSANCE de la MANUFACTURERS LIFE

VOUS n'avons pas seulement la force indéniable que nous donne un nombreux corps d'actionnaires, mais nous sommes forts parcequ'en vertu de notre charte, tous les porteurs de polices participantes se trouvent par le fait même de leur participation membres actifs de la compagnie.

Par la section 13 de l'Acte d'incorporation de la compagnie est statué que "Quiconque, actionnaire ou non, est porteur d'une police de la Compagnie, ou d'une police de la "Manufacturers Company," ou de la "Temperance Company," et qui, suivant les termes de la police, a droit à la participation aux bénéfices, et a acquitté toutes les primes exigibles sur cette police, a partie de la Compagnie en qualité de membre et aura le droit d'assister à toutes les assemblées générales de la Compagnie et de prendre part au vote, en personne, ayant droit à une voix pour chaque mille dollars d'assurance qu'il possèdera."

"En outre, par la clause 12 il est décrété que : "Quiconque est un membre de la compagnie sera éligible à la position de directeur, s'il possède au moins cinquante actions du fonds social de la Compagnie, sur lesquelles tous les versements exigibles ont été dûment acquittés, ou s'il est porteur d'une police à vie avec participation de la "Manufacturers Company," ou de la "Temperance Company," pour la somme de cinq mille dollars, sur laquelle toutes les primes exigibles ont été acquittées."

A. FAUCHER

Administrateur et Administrateur de Successions
Commissaire Cour Supérieure.

Accountant and Liquidator of Estates
Commissioner Superior Court.

119, RUE ST-PIERRE, - QUEBEC

Telephone 1090.

LES GRANDS MAGASINS

Z. PAQUET

Arrivages Quotidiens de hautes nouveautés pour Costumes Tailleurs,

Manteaux, Colletteres, Jupes de Robes,
Tours de Cou, Fichus pour Dames, etc.
Tweeds Anglais et Ecosais, Serges de
- - haute valeur pour Messieurs - -

Une Visite au Departement de Meuble

Toute commande par la maille exécutée avec promptitude.

Tel. 2623.

Z. PAQUET

VOTRE VISITE À QUÉBEC N'EST PAS COMPLÈTE SI
VOUS NE VISITEZ PAS LES SALONS DE FOURRURES DE

J. B. LALIBERTE

Manteaux en Seal, Manteaux en Mouton de Perse, Manteaux Electric Seal,
Boas de toutes fourrures, Manchons de toutes fourrures.
Casques en Vison, Casques en Seal, Casques Loutre Naturelle, Casques Loutre teinte
et piquée, Robes de Musk Ox,
Capots de Chat Sauvage, notre spécialité, qualité supérieure, fini irréprochable
Capots doublés en Rat Musqué, Ecureuil teint, Vison avec collet et revers
en Moutons de Perse, Loutre Naturelle du Labrador, etc., etc.
Traines Sauvages, Souliers mous de tout genre,
Gants et Mitaines, Kid, Buck, etc., etc.

J. B. LALIBERTE, - Quebec**POELE L'ETOILE**

Grande Réduction sur notre célèbre POELE L'ETOILE
Breveté 10 Mars 1894. Médaille à l'Exposition Provinciale de 1894.

GEO. BROUSSEAU

MANUFACTURIER

79-83, RUE ST-PAUL, - - - Basse-Ville, QUEBEC
Téléphone 706. Spécialité: ESTAMPES faites sur cuivre.